



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 040-214001554-20241212-241212H1610H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de *Thierry GALLEA, Maire*.

Date de la convocation : lundi 09 décembre 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme Chantal GARROUSSIA Conseiller; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. Pierre SANCHEZ Conseiller; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme Marie DURAN Conseiller

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>3</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20241212-008

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU REGLEMENT POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE : ANNULE ET REMPLACÉ LA DELIBERATION DEL20240727-007 DU 27/07/2024

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

En vue de la réalisation de ce programme de travaux, la Commune de Linxe sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental dans la cadre de la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré au titre du règlement.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT



Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	125 329.81€	22.42%
Sous-total autofinancement	125 329.81€	22.42%
Règlement Département	100 234.21€	17.93%
Règlement CC CLN	50 000.00€	8.94%
Fonds Vert,	113 489.00€	20.30%
DETR/DSIL	170 000.00€	30.00%
Sous-Total subventions publiques *	433 723.21€	77.58%
Total H.T.	559 053.02€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la rénovation énergétique du groupe scolaire et les modalités de son financement,

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 12/12/24

Le secrétaire de séance
M. FOURAS

Thierry GALLEA